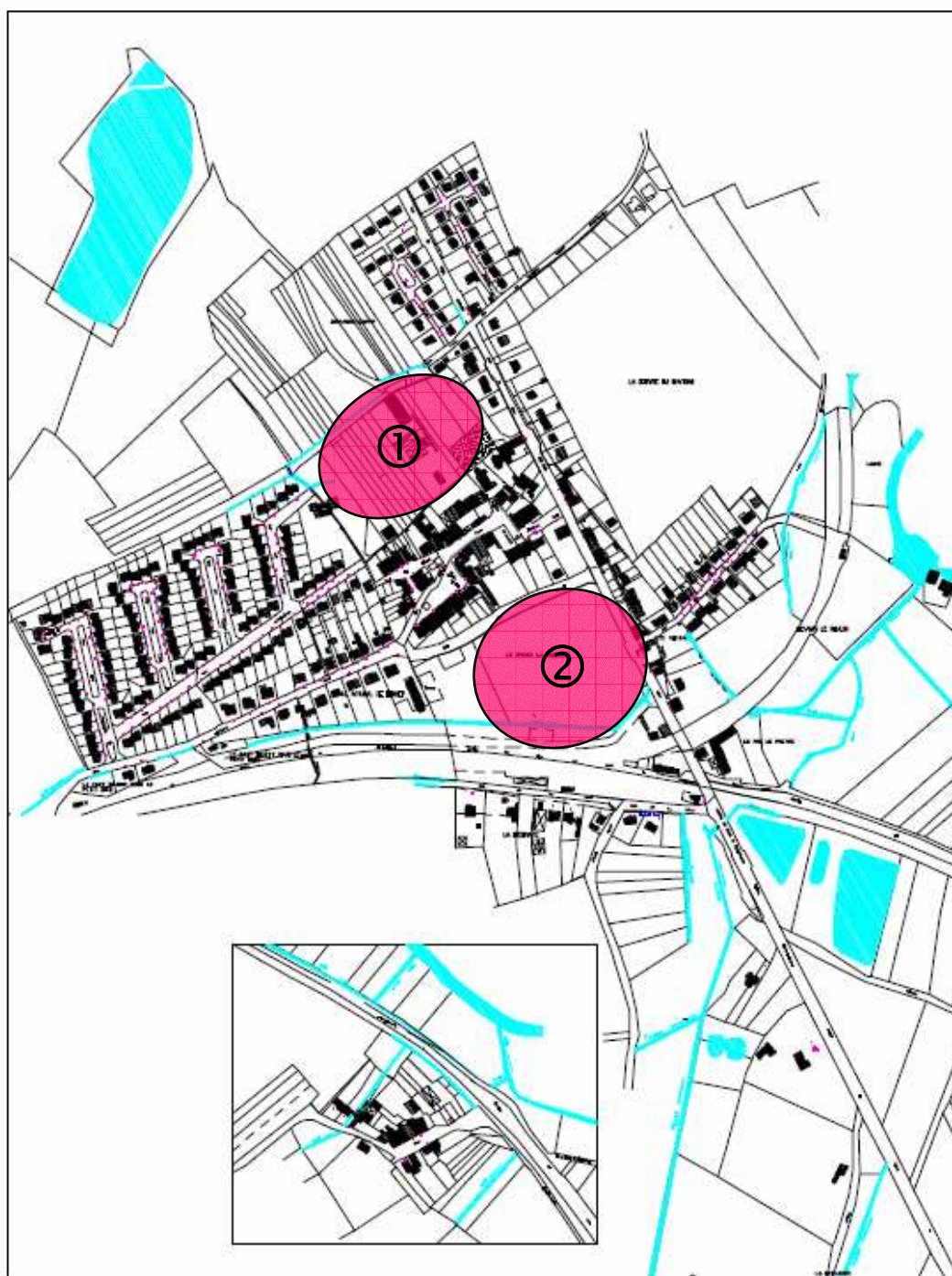


Les **orientations particulières** concernent des secteurs plus spécifiques sur lesquels les élus souhaitent être plus précis.

Afin de maîtriser l'urbanisation des secteurs à forts enjeux pour la recomposition urbaine du village, les élus ont souhaité réaliser des hypothèses d'aménagement sur deux secteurs :

- zone 1AU située à proximité de la gare
- zone 1AU et 2AU à proximité du village, qui accueille une exploitation agricole

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec ces orientations d'aménagement, elles devront les respecter dans « l'esprit ».



2. LE SECTEUR GARE

Le projet proposé suit deux objectifs :

- une mixité de la zone
- un raccordement routier et piétonnier avec les différents quartiers

Deux bâtiments en « L » (maximum R+2) proposant commerces, services et logements, viennent s'installer le long de la RD 999 et structurent la placette. Les commerces seront ainsi visibles depuis la route départementale et seront accessibles depuis la placette. Cette placette minérale et végétale proposera à la fois du parking et servira de lieux de rencontre. Des places de stationnement seront également prévues entre la route et les bâtiments.

Le carrefour entre la nouvelle zone et la rue de la Nied devra être traité afin de sécuriser les piétons et les automobilistes.

La voie principale traverse la zone joignant la rue Jacques Rohr et le nouveau carrefour. La rue Breuil est ainsi rétrécit et pourra être urbanisée de part et d'autre. De cette voirie principale partent deux rues secondaires l'une se raccordant à la rue Breuil et la seconde au secteur à proximité de la ligne de chemin de fer. Cette configuration évite ainsi les rues en impasse.

La liaison piétonne vers le centre ville devra être réaménagée pour une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité.

